

**DÉCISION DU MAIRE N°DEC20240145
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES POUR
ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le maire de la ville de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230144 du conseil municipal en date du 23 octobre 2023, visée pour valoir récépissé le 26 octobre 2023 portant délégation d'attributions au maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA), de subventions en matière d'équipement des polices municipales,

Considérant que la commune peut solliciter des aides financières de la région AURA dans le cadre de l'équipement des agents de la police municipale,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – De solliciter une subvention de 2 728 € auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'achat de dix casques de protection et d'un lanceur de balle de défense pour la police municipale.

PROJET	COÛT DE L'OPÉRATION HT	SUBVENTION SOLLICITÉE TAUX DE 50 %	AUTRES SUBVENTIONS SOLLICITÉES
Achat de dix casques de protection et d'un lanceur de balle de défense	5 455,94 €	2 728 €	NÉANT

Art. 2 – L'achat de ces équipements a été fait au cours du dernier semestre de l'année 2023.

Art. 3 – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

Art. 4 – Le directeur général des services de la ville et le trésorier, comptable de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Chamond, le 29 juillet 2024



Le maire,
Axel DUGUA